Image not found or type unknown

Déchoire de son aitorité parentale

Par **YoannR**, le **26/04/2011** à **08:00**

Bonjour,

L'ex-concubin de ma fiancée ne paye plus la pension alimentaire depuis 2 mois, il a déménagé sans nous prévenir de ce changement d'adresse, pour preuve, nous lui avons fait parvenir au mois de février 2011, un courrier afin de l'informer du nouveau calcul du montant de la pension alimentaire qui avait augmenté, mais ce courrier nous a été retourné 3 semaines plus tard avec stipulé sur l'enveloppe, "[s]boite non identifiable[/s]".
Il poursuit à nouveau ma fiancée au tribunal pour demander la suppression du paiement de la pension alimentaire, qu'il soit reconnu de son impécuniosité ainsi que la suspension du droit de visite (en sachant que depuis le jugement du mois de décembre 2010, il n'est venu prendre son fils qu'une seule fois et même pas pendant le temps qu'il avait été jugé, soit venir le chercher à 09h et le ramener pour 19h les samedis de semaine paire; il ne l'avait pris que durant quelques petites heures (2 ou 3 heures il me semble).

Je souhaiterais savoir si avec ces divers éléments, il est possible de d'aboutir à lui retirer son autorité parentale.
Je me demande s'il ne fait pas exprès de poursuivre ma fiancée afin de lui faire encore payer l'avocate alors que lui, a droit à l'aide juridictionnelle à 100%.
Dans l'attente d'une réponse, merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés